

Premier rapport du Conseil des Sages - Audition par le Conseil Municipal des travaux du Conseil

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le délitement du lien social, le cloisonnement des politiques sociales visant à morceler les publics en fonction des mesures d'aide et d'assistance, la libération du temps travaillé au profit d'un nouveau temps à investir, l'allongement de la durée de la vie sont autant d'enjeux traversant ce début du XXI^{ème} siècle.

Le rapport entre les différents âges de la vie évolue de 3 périodes s'articulant autour :

- * du temps de l'apprentissage et de l'éducation,
- * du temps de la production,
- * et du temps de la vie post-professionnelle, dit de la retraite

vers une conception moins rigoureuse dans laquelle le temps entre l'enfance et l'entrée dans la vie professionnelle, ainsi que celui entre vie travaillée et post-professionnelle s'étirent de plus en plus.

L'accroissement du temps non travaillé induit une plus grande place laissée au temps libre. Or, la baisse de l'engagement auprès d'organisations établies (syndicat, église, partis politiques), fédératrices en matière de liens entre les citoyens, entre les générations induit un repli sur soi, un retour à des préoccupations plus égocentriques.

Face à ce défi du repli sur soi, le Conseil des Sages de Besançon a été conçu comme une instance consultative de retraités visant à améliorer le «mieux vivre dans la ville». Ainsi le projet politique visant à favoriser l'expression de l'ensemble des citoyens s'est décliné autour de cette instance dans une logique de paradoxe : demander à une instance générationnelle telle un Conseil des Sages de promouvoir non pas une réflexion catégorielle visant à favoriser le «vivre ensemble» pour les retraités bisontins, mais une réflexion globale sur la place de chacun dans la ville.

Rappel de la démarche :

Un groupe de travail, constitué d'élus municipaux, de retraités bisontins et de techniciens des services de la ville a été chargé par le Maire de faire des propositions en matière d'organisations de cette instance.

Afin de mieux identifier les attentes des retraités bisontins, ce groupe de travail a souhaité organiser un temps de débat sur la place et le rôle des retraités dans la ville. Ainsi sont nés les premiers «Rendez-Vous de l'Age» plébiscités par plus de 1 500 retraités. L'affluence du public a conforté la démarche en pointant l'intérêt des «jeunes retraités» pour la qualité de vie dans la ville mais aussi pour les notions d'engagement, de solidarité, de bénévolat.

Une évaluation plus fine des attentes des aînés bisontins s'avérait nécessaire pour mieux cerner les besoins de ce public. A ce titre, des entretiens qualitatifs ont été menés au domicile des personnes autour de questionnements investiguant :

- * la représentation de l'activité professionnelle,
- * la période de passage à la retraite,
- * les notions d'engagement et de bénévolat,
- * le sentiment d'isolement,

- * les liens avec la famille,
- * les liens de voisinage sur le quartier,
- * les liens avec les autres générations, les autres cultures,
- * la perception du besoin de lien,
- * le besoin de transmettre.

Les entretiens ont fait ressortir des axes forts, révélateurs des attentes du public des retraités :

- * la rupture avec le travail est toujours vécue difficilement,
- * la maîtrise des liens est nécessaire pour compenser le temps libéré,
- * le vieillissement est un enjeu en terme de lien social et de transmission,
- * le besoin de transmettre est constitutif du public,
- * le refus par ce public d'être identifié à des «vieux» se manifeste par une défiance par rapport au terme de «gérontologie».

L'analyse de ces entretiens a donc permis de configurer tant sur le fonds que dans la forme le Conseil des Sages de Besançon.

Une première proposition des principes d'architecture du Conseil des Sages a été soumise à l'approbation du Conseil Municipal en sa séance du 20 février 2002. A son issue, un numéro de la Lettre de l'intergénération a été diffusé auprès d'environ 2 800 retraités (1 500 présents lors de Rendez-Vous de l'Age et 1 300 excusés ayant demandé à être tenu au courant des suites du projet) leur proposant de poser leur candidature sur les bases des principes validés par le Conseil Municipal.

Un tirage au sort, réalisé en présence d'un huissier, a eu lieu parmi les 134 personnes ayant répondu à cet appel. Le Conseil Municipal, en sa séance du 20 mars 2003, a nommé les membres de cette instance.

Le Conseil des Sages de Besançon a ainsi fait l'objet d'une double procédure de validation par l'assemblée municipale. Cette dernière répondait aux besoins de reconnaissance et d'appartenance révélés dans le cadre de l'évaluation des attentes des retraités.

Installé officiellement le 8 avril 2003, le Conseil des Sages a tenu sa première Assemblée Plénière le 29 avril 2003. Durant celle-ci, il a installé ses 3 premières commissions :

- * Mieux vivre dans la ville,
- * Exister et agir hors du travail,
- * Mémoire et transmission.

Très rapidement, la commission «Mieux vivre dans la ville» qui comprenait une trentaine de membres a décidé de se scinder en deux commissions :

- * Mieux vivre dans la ville qui s'intéresse au lien social,
- * Se déplacer et stationner avec civisme qui traite des déplacements, des communications dans la ville.

Le travail des différentes commissions :

Rapidement confrontées aux problématiques relevant de leurs champs d'investigation, les différentes commissions ont décidé tout d'abord de réaliser un diagnostic avant d'envisager des pistes d'actions.

Un accompagnement méthodologique a été apporté à cette instance par le Centre Communal d'Action Sociale, au travers de la mission inter-âge. Ainsi les commissions du Conseil des Sages ont-elles été amenées à élaborer des outils d'analyse de type grilles d'entretien, questionnaires sur les thèmes investigués. Les Sages ont ensuite réalisé entre 15 et 40 entretiens par commission. Des élus municipaux, des services municipaux, des partenaires, des prestataires de services ont été rencontrés. Chacun a accordé un accueil chaleureux à cette démarche. Le dépouillement des questionnaires, l'analyse des résultats ont permis aux différentes commissions d'enrichir leur vision des différentes problématiques par des contributions d'experts, de spécialistes ou de citoyens bisontins selon les différentes commissions.

Ce travail a nécessité de la part des Sages un engagement et une disponibilité.

Ainsi chaque commission a tenu environ 12 réunions sur une période d'une année et demie, l'Assemblée Plénière quant à elle s'est réunie 6 fois depuis la création du Conseil des Sages. Ses séances de travail se déroulent sur 1 journée et se tiennent dans la salle du Conseil Municipal.

La participation et l'assiduité des Sages sont des facteurs de réussite. Ainsi le taux de présence est d'environ 76 % pour les commissions et de 83 % en ce qui concerne les séances plénières.

En parallèle, des groupes de travail informels ont été installés :

* Le groupe Règlement Intérieur, qui a proposé à la validation du Conseil Municipal du 18 décembre 2003 un règlement fixant les modalités de fonctionnement du Conseil des Sages,

* Le groupe Communication, qui a la mission :

- . de coréaliser avec la Mission Inter-âges les 3 numéros annuels de «La lettre de l'Intergénération»,
- . de veiller à la communication, au travers de BVV, des synthèses de chaque assemblée plénière.

Par ailleurs, afin de renforcer la place des Sages dans la préparation des Rendez-Vous de l'Age, qui se dérouleront le 16 novembre à Micropolis, quatre groupes de travail, rassemblant des Sages, des élus municipaux, des représentants d'organismes partenaires de la manifestation, des techniciens des services de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale, ont été installés :

- * le comité de pilotage,
- * le groupe «Programmation/Communication»,
- * le groupe «Organisation matérielle»,
- * le groupe «Espace-Stands».

Le fonctionnement de ces groupes a retenu l'attention des partenaires de la démarche. Une évaluation de la valeur ajoutée de cette organisation sera menée à l'issue de la troisième édition.

Néanmoins, depuis sa création, le Conseil des Sages a connu à ce jour 8 démissions :

- 5 pour raisons de santé (personnelles ou du conjoint)
- 2 pour raisons personnelles,
- 1 pour raison d'activités trop importantes.

Lors de l'installation du Conseil des Sages, il a été rappelé, par Mme Marie-Marguerite DUFAY, Adjointe à l'Action Sociale, aux membres nouvellement nommés, qu'ils devaient «contribuer à l'amélioration du vivre ensemble dans la ville», et que le conseil des Sages se devait d'être «un creuset d'initiatives à même de conforter une politique des âges».

Ainsi que le définit sa charte, le Conseil des Sages «n'est pas un lieu de représentation politique, ni de retraités et personnes âgées, ni des habitants ; de ce fait il n'est pas un lieu de décision ou d'exécution de la politique municipale». Si les débats sont animés, c'est que cette instance se révèle un lieu d'échange et de confrontation d'avis circonstanciés loin de tout esprit partisan, où l'écoute et le respect de la parole de l'autre sont des principes fondateurs avant d'être des règles de fonctionnement.

C'est dans ce cadre qu'ont été élaborés les rapports des différentes commissions, qu'ils ont été validés par la séance plénière avant d'être proposés dans le présent rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION

«Mémoire et transmission»

La Commission regroupe 15 personnes.

Le Conseil des Sages a une mission de réflexion, de proposition et d'initiation. Cette mission a fait l'objet de nombreux échanges.

Après avoir écouté Mme JACQUES-JOUVENOT, sociologue, Mme CZORNY, anthropologue et participé à la conférence de M. DORAFI sur l'immigration, la Commission a déterminé 3 axes de travail :

- * Transmission des savoirs professionnels et plus particulièrement ceux de l'horlogerie
- * L'intégration et la mémoire des immigrés - Comment mieux vivre ensemble ?
- * La Résistance et sa Mémoire en Franche-Comté.

A travers ces thèmes, nous avons abordé et échangé avec intensité sur des sujets chargés d'histoire et d'émotions fortes. Confrontation sur :

- * Les valeurs et leur évolution
- * La paix... la liberté (les guerres - la torture)
- * Le patriotisme hier et aujourd'hui
- * La loi, comment ensemble dire la loi ?

1. MISSION ET OBJECTIFS

A une époque de mutation, de contestation, de renouvellement rapide des connaissances, les savoirs et l'expérience des anciens apparaissent plus que jamais comme des biens précieux pour les générations à venir. A quelles conditions la transmission est-elle possible ?

Comment rompre avec la ségrégation des âges, en valorisant le patrimoine humain et culturel que représentent les aînés et en faisant de celui-ci une source de réflexion et d'innovation pour demain ?

2. DÉMARCHE

La commission, éclairée par les intervenants cités, a voulu mieux cerner et comprendre les problématiques et les enjeux de la transmission, notamment les modalités et l'importance de celle-ci dans le maintien et le développement du lien social.

Après ce travail d'écoute et de réflexion, la commission a décidé de rencontrer des acteurs sociaux et culturels intervenant dans différents secteurs. Une grille d'entretien a été mise au point de façon à structurer les entretiens et à pouvoir en dégager l'essentiel. A ce titre ont été rencontrés les responsables :

- **Lieux de Mémoire** : Médiathèque, Musée du Temps, Musée de la Résistance, UDAC (*), Centre Culturel Populaire Palente Orchamps

- **Lieux de Vie** : Logements-Foyers et Foyers des Jeunes Travailleurs

- **Lieux d'intégration/insertion** : FASILD (*), CHRIS (*), ADDSEA (*), Espace Solidaire

* Également un **médecin généraliste** d'origine étrangère, exerçant à Besançon depuis très longtemps.

De ces enquêtes, la commission a dégagé des axes de réflexion et des perspectives d'action pouvant conduire au «Mieux Vivre Ensemble».

3. RÉFLEXIONS/DIAGNOSTIC :

Il nous paraît nécessaire de voir :

* Comment, ensemble, avec des moyens communs, dire la loi, les interdits fondateurs, les Droits et les Devoirs de l'Homme et vivre dans le respect de l'autre ?

* Comment approfondir les questions liées à l'exclusion sociale, à la marginalisation et à l'échec scolaire ?

* Comment vivre le respect des différences, le dialogue entre les cultures ?

* Comment transmettre les savoirs professionnels - les leçons de l'Histoire ?

Pour cela, il est nécessaire de prendre en compte la mémoire collective, d'éclairer les qualités et les forces qui ont contribué à notre vie citoyenne.

Sachant qu'il est fondamental de proposer aux jeunes un chemin d'ouverture dans le respect des règles valables pour tous en les rendant acteurs pour qu'ils tracent eux-mêmes leur chemin.

4. PLAN D'ACTION

En partant du constat global que notre société est en rupture de transmission, la commission s'est engagée dans trois actions :

1 - Aide importante à Mlle COURNARIE, étudiante, dans sa recherche sur les savoirs horlogers et sur leur transmission. Collaboration à la recherche d'informations sur la mémoire horlogère, sur les réalités sociales et sur la dynamique qui a conduit aux microtechniques.

Un important ouvrage, rédigé par Mlle COURNARIE, sera présenté au prochain «Rendez-vous de l'Âge» et mis en vente fin 2004.

2 - Participation de quelques membres à un séjour à «La Fraternelle» à Saint-Claude -Jura- regroupant des anciens, résidents de la SONACOTRA et des jeunes suivis par l'ADDSEA.

Objectif : Mise en relation intergénérationnelle autour d'un projet de fabrication d'un livre à partir des interviews réalisées par Mme CZORNY.

3 - Sensibilisation et soutien à la nécessaire mutation du Musée de la Résistance et de la Déportation, plus particulièrement dans sa dimension d'animation pédagogique et de communication.

Participation, à travers des témoignages audiovisuels, aux célébrations de la Libération de Besançon.

5. SUGGESTIONS OU SOUHAITS :

* Etre associés à une réflexion sur la nécessaire évolution du Musée de la Résistance - de statut municipal depuis 2001.

* Travailler sur le besoin de reconnaissance des éducateurs de prévention à travers un partenariat mieux affirmé entre les structures existantes.

* Rencontrer le Conseil des Jeunes pour un partage des travaux.

Le rapport a été rédigé par : Mme BARBAULT Denise, Mme COMPAGNE Bernadette, M. DEPARDIEU Alain, Mme EGERMANN Nicole, M. FUMEI Jean, M. JEANNIN Jean-Marie, M. KAMMERER Gérard, M. KELLER Jean-Marie, Mme LOICHOT Suzanne, Mme LORIMIER Colette, M. PERIA Yves, M. RIBOULET Jacques, Mme TONDRE-BOILLOT Thérèse, M. VALCHER Antoine, M. VUILLEMIN Jean-Marie.

UDAC : **U**nion **D**épartementale des **A**nciens **C**ombattants - FASILD : **F**onds d'**A**ction et de **S**outien pour l'**I**ntégration et la **L**utte contre la **D**iscrimination - CHRS : **C**entre d'**H**ébergement et de **R**éinsertion **S**ociale -ADDSEA : **A**ssociation **D**épartementale du **D**oubs pour la **S**auvegarde de l'**E**nfant à l'**A**dulte.

* * * * *

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION

«Mieux vivre dans la ville»

1. MISSION DE LA COMMISSION

La ville est un lieu de rencontres, d'échanges, de confort et de culture mais aussi de nuisances, de risques ou de solitudes. A partir d'une réflexion globale sur les actions à mener pour favoriser le lien social et la qualité de vie dans la cité, la commission «Mieux vivre dans la ville» s'est orientée vers la thématique du renouvellement urbain à travers une interrogation majeure :

* Comment réaliser un habitat et un environnement convivial favorisant le mixage social et le développement des liens intergénérationnels ?

2. DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC

Après avoir réfléchi aux différents thèmes à aborder dans le cadre de ses travaux (voirie, patrimoine, civisme, place de chacun dans la ville, etc.), la commission «Mieux vivre dans la ville» a souhaité apporter une contribution dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier des Clairs-Soleils dans un premier temps, puis élargir sa réflexion à l'ensemble des quartiers de la ville.

Afin de connaître les souhaits et les attentes du public, par rapport à un quartier «où il fait bon vivre», les membres de la commission ont élaboré un questionnaire auquel ont répondu 199 Bisontins de tous âges et de tous quartiers.

Cette enquête s'est déroulée en janvier et février 2004 dans les locaux de la boutique Ginko du centre-ville.

3. DIAGNOSTIC

Il apparaît au regard de ce travail :

- que la présence de professionnels du secteur médico-social dans le quartier est fortement souhaitée. Il faut souligner qu'il ne s'agit pas uniquement de l'existence de cabinets médicaux, dentaires, infirmiers etc. mais également d'un service permettant d'assurer une présence de nuit comme de jour pour répondre à des demandes ponctuelles y compris l'accompagnement dans les déplacements.

- que ces données confirment que la création de lieux de convivialité, de rencontre et d'expression dans les quartiers constitue l'attente principale du public interrogé.

- que les personnes interrogées accepteraient une participation financière au titre de la prestation, cependant il est bien souligné que celle-ci doit rester modeste.

Un point particulier a attiré notre attention : c'est le public de 25 ans et moins (soit plus du quart des personnes interrogées) qui s'est prononcé à la plus forte majorité pour des structures permettant le développement de la vie sociale.

4. PERSPECTIVES D'ACTION ET PROJETS

Le 11 juin dernier, la commission a présenté ses résultats au groupe de travail en charge de l'opération de renouvellement urbain de Clairs-Soleils et a pu constater l'intérêt qu'ils ont suscité.

La commission va donc, avec l'accord du comité de pilotage de l'opération, poursuivre son travail sur ce sujet, au niveau de l'étude, d'une part des services d'aide à la personne et d'autre part des services commerciaux devant être proposés dans un quartier rénové.

Parallèlement, la commission souhaite effectuer un tour d'horizon des expériences menées dans d'autres villes autour du «Mieux vivre ensemble» et de la rencontre des générations. En août dernier, deux de ses membres ont participé à l'Université d'Été Intergénération à Nouan-le-Fuzelier sur le thème des générations solidaires au quotidien.

Dans les mois à venir la commission se déplacera à Pamiers (09) et à St-Apollinaire (21) afin d'étudier les actions qui y sont menées autour d'opérations de renouvellements urbains et de projets nouveaux permettant de faire vivre toutes les générations ensemble.

A travers l'ensemble de ses travaux et de ses réflexions, la commission aura acquis une expérience importante qu'elle souhaite pouvoir mettre au service des futures opérations de renouvellement urbain menées à Besançon.

La commission envisage également de réfléchir aux questions de la propreté en ville.

5. RÉFLEXIONS ET SUGGESTIONS

La commission a pour l'instant travaillé sur les notions de citoyenneté et de lien social afin de développer le «mieux vivre ensemble». Il lui semble que cette démarche doit s'accompagner d'une réflexion sur l'entretien courant des bâtiments existants.

Dans le cadre du renouvellement urbain de Clairs-Soleils, il apparaît important aux yeux de la commission, d'insister sur la question de l'accessibilité des logements situés dans les étages. L'installation d'ascenseurs lui semble indispensable dans tout projet de construction ou de réhabilitation ainsi que l'adaptabilité des logements.

Le Conseil des Sages demande au Conseil Municipal d'intégrer l'ensemble de ses réflexions dans les projets de réhabilitation des quartiers.

Le rapport a été rédigé par : M. BECCEGATO Romain, Mme BELLET Lucienne, Mme BEYER Marie-Thérèse, M. DUQUET Norbert, M. FERREIRA José, M. JAVEL Henri, Mme MAHLER Berthe, M. PUTAUD Bernard, M. RIBOULET Jacques, Mme SAINT-HILLIER Martine, Mme SCHWEBEL-JOLIVET Marie B., Mme TAVANT Yvette.

* * * * *

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION

«Se déplacer et stationner avec civisme»

1. MISSION DE LA COMMISSION

Réfléchir aux problèmes liés à la circulation et au stationnement dans la ville, afin d'émettre un avis et d'élaborer une prospective à destination de tous les élus municipaux, dans l'intérêt de la politique générale de la ville.

Ce thème de la circulation et du stationnement implique tous les aspects de l'environnement, de la citoyenneté et du civisme. Ce dernier thème constitue également la préoccupation de notre commission car : «le civisme, c'est aussi le sens du collectif».

2. DÉMARCHE

Les membres de la commission ont éprouvé le besoin d'acquérir une connaissance du terrain et de faire un état des lieux. Ils ont donc procédé à une série d'enquêtes à l'aide de questionnaires adaptés :

* auprès d'élus (en charge des transports, du stationnement, du développement durable, des modes de déplacements doux)

* auprès des collectivités et de prestataires de services (Conseil Régional, Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, CTB, SNCF)

* auprès d'associations d'usagers des transports.

3. RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Les questionnaires ont été exploités et une synthèse a été diffusée aux membres de la commission. Ceux-ci ont donc acquis une meilleure connaissance de la situation des transports et des différents projets.

Ces enquêtes ont mis en évidence l'augmentation du trafic (de 3 % par an, 10 % sur 3 ans) et de la pollution ainsi que les pertes de temps lors des trajets, les accidents et les problèmes de stationnement. Il a été relevé également les problèmes inhérents à une incivilité toujours présente.

4. PROJETS ET PERSPECTIVES D'ACTION

a) Établir un rapport avec des propositions d'actions à l'intention des élus municipaux (ce qui est fait aujourd'hui).

b) Continuer à étudier pour d'autres avis tous les projets d'aménagement programmés dans les prochaines années. Des contacts avec d'autres villes ayant travaillé sur leurs problèmes de circulation pourraient être éventuellement prévus.

c) Participer par des moyens à définir à la sensibilisation des automobilistes aux problèmes liés à l'augmentation du trafic routier et à la nécessité d'accepter des mesures, certes contraignantes, mais indispensables au mieux-être collectif (les inciter à utiliser davantage les transports en commun).

d) Consciente de l'importance du développement des transports collectifs et de leur maintien dans le centre-ville, la commission souhaite travailler sur la question du civisme dans les transports et au niveau du stationnement. Dans ce but, il est prévu une rencontre avec la CTB, en particulier avec ses agents de médiation pour d'éventuelles pistes d'action.

5. PROPOSITIONS DE RÉFLEXION

Compte tenu des éléments recueillis, la commission préconise une limitation importante de la circulation automobile en ville, ainsi que des camions en transit. Dans cet esprit, elle émet quelques propositions :

5.1. Parcs relais (ou parcs d'entrée de ville) :

Pour les rendre plus attractifs, un certain nombre de structures paraissent souhaitables : un parc clos, un gardien, une rotation rapide des bus, une signalisation de ces parcs très en amont de la ville (à effectuer prioritairement). Un point café, presse, informations touristiques pourrait être envisagé par la suite.

5.2. Parkings gratuits de la ville :

Simultanément à l'aménagement de ces parcs relais, une modification des parkings gratuits situés en ville s'avère nécessaire (Battant, Isenbart, Chamars, Griffon, Marulaz, etc.). Le but serait de redonner à ces parkings une fonction de rotation en les rendant payants. Une telle mesure présenterait un intérêt certain pour les personnes désireuses de faire des démarches administratives, des courses en ville, des visites à l'Hôpital St-Jacques (jusqu'à son déménagement à Minjoz). Elle serait également bénéfique pour les touristes et les commerçants du centre-ville.

Le principe en serait un paiement progressif : la première heure gratuite, la seconde légèrement payante et les suivantes graduellement plus coûteuses.

Actuellement, la situation de Chamars est complètement bloquée, avec des voitures stationnées à la journée, voire à la semaine, interdisant toute rotation.

L'expérimentation pourrait, par exemple, commencer à Chamars ou à Battant, avec auparavant la mise en place des structures souhaitées dans les parcs relais.

Il s'agit d'une mesure civique, à expliquer, car la situation actuelle ne peut perdurer.

5.3. Autres pistes de réflexion

* Dans le but d'inciter davantage à utiliser les transports collectifs (train, bus, tramway), mise en place de nouveaux arrêts de train : Planoise/CHU, Trépillot, Rivotte (dans le cadre de l'aménagement du port fluvial).

* Développement des pistes cyclables (tout en reconnaissant les difficultés liées à la géographie de la ville). Travail sur le civisme des cyclistes, en particulier dans les rues piétonnes (autorisation ou interdiction d'y circuler).

* Problème des camions qui ne font que transiter par la ville.

CONCLUSION :

Il nous paraît important que les problèmes généraux de la circulation dans notre ville soient étudiés en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les urbanistes, les prestataires de services, les usagers et autres instances concernées, afin d'avoir une vision à moyen terme et de permettre la réalisation de véritables projets dans un proche avenir.

Le rapport a été réalisé par : M. ARTHAUD Daniel, M. BARCON Jean-Louis, M. BARTIER Victor, M. CHEVALIER Georges, M. CURTY Claude, Mme DARTEVELLE Noëlle, Mme EGERMANN Nicole, M. FUMEI Jean, M. GOUFFAULT André, Mme LOICHOT Suzanne, Mme MESSIN Anne-Marie, Mme POZZO DI BORGO Nicole, M. ZOCCHETTI Charles.

* * * * *

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION**«Exister et agir hors du travail»**

La commission est composée de 14 membres dont certains participent à d'autres commissions du Conseil des Sages.

1. OBJECTIF

Constatant le nombre croissant de personnes ayant du temps disponible (retraités, chômeurs, scolarité prolongée, temps partiel etc.) la commission, tenant compte du fort tissu associatif qui existe dans la Ville de Besançon, a souhaité réfléchir sur le moyen le plus approprié de mettre en relation les énergies disponibles (bénévoles) et les moyens existants (associations).

2. DÉMARCHE

La commission a rapidement perçu la nécessité d'élaborer un outil capable de mettre en lien les différents partenaires.

Une visite instructive du Centre 1901, service municipal au service des associations, a donc été effectuée. Cet organisme met ses compétences techniques et administratives au service des associations.

Par ailleurs il édite régulièrement un annuaire des associations recensées sur la ville. Notre démarche y a reçu un accueil très favorable.

La commission a, dans un premier temps, établi un questionnaire destiné aux associations afin de connaître leurs difficultés, leurs souhaits et leurs besoins. Quatorze associations, toutes à caractère social ou caritatif ont ainsi été consultées par les membres de la commission agissant en binôme.

Un second questionnaire destiné aux bénévoles potentiels a été établi et l'enquête a été menée auprès du public bisontin par les bénévoles de Besançon Informations et les membres de la commission en partenariat avec la MGEN et Réunica (caisse de retraite complémentaire).

Ces documents ont été réalisés avec l'aide du CCAS.

3. DIAGNOSTIC

Les associations consultées souffrent d'un manque de bénévoles et cet outil de lien leur apparaît utile, voire nécessaire pour :

- * une meilleure connaissance des associations (y compris entre elles)
- * une mise en relation avec les bénévoles potentiels et une meilleure orientation de ces derniers.

Les bénévoles y trouveraient l'accompagnement nécessaire à leur désir de se rendre utiles :

- * meilleure connaissance des associations et de leurs besoins
- * mise en lien et accompagnement dans la définition de leur engagement.

4. RÉFLEXIONS ET ACTIONS

A partir du constat de ce besoin, la commission a cherché à définir un outil nécessaire. Compte tenu de la similitude d'objectifs avec Besançon Informations et le Centre 1901, la commission a souhaité concrétiser cette définition en partenariat avec ces deux entités.

Une première rencontre a eu lieu début septembre entre les 3 partenaires ; à cette occasion chacun a confirmé sa volonté de travailler ensemble sur ce sujet.

Pour bénéficier du savoir-faire existant, il sera sans doute fait appel à France Bénévolat.

Concernant l'outil envisagé, la commission a retenu quelques points essentiels :

- * autonomie de type association avec statut propre (en lien avec une instance nationale...)
- * convention nécessaire avec la ville pour mise à disposition de locaux chauffés et éclairés, équipés de moyens de communication
- * accueil physique indispensable
- * en réponse au souhait des bénévoles consultés, le lieu d'accueil devra être facilement accessible à tous et situé au cœur de la ville
- * toutes associations (sociales, caritatives, sportives, culturelles...) pourront recourir au service de cette nouvelle association
- * des membres du Conseil des Sages ont émis le désir de faire partie, à titre individuel, de cette association
- * des bénévoles de Besançon Informations ont émis le même souhait
- * le Centre 1901 se propose d'apporter toute l'aide nécessaire à ce projet (favoriser la constitution d'un groupe de travail, offrir un soutien méthodologique à la démarche de création).

5. SUGGESTIONS

Le Conseil des Sages souhaite que le Conseil Municipal valide la création de cet outil de lien.

Par ailleurs, il demande qu'une réflexion soit engagée autour des besoins des associations en terme de locaux.

Le rapport a été rédigé par : Mme ADGE Claude, Mme CARETTE Jacqueline, Mme CRUGEON Jeanne, Mme DUCOMMUN Suzanne, Mme GALLAND Antoinette, M. LAURENT Luc, Mme LE BLEU Françoise, Mme MAZOYER Claude, M. PUTAUD Bernard, Mme SCHWEBEL-JOLIVET Marie B., Mme TAVANT Yvette, M. TRAORE Arona, M. VALCHER Antoine, M. VASSEUR Michel.

SYNTHÈSE et PERSPECTIVES :

Ces différents rapports prouvent s'il en est besoin que la contribution des citoyens âgés à la gestion de la ville, au travers de l'instance Conseil des Sages est un élément pouvant favoriser l'émergence d'une manière innovante de bâtir un projet de société basé sur la participation de chacun. En effet, l'association des «habitants-citoyens-usagers» est un des enjeux de la construction d'une véritable politique des générations. Chacune, quel que soit son âge et sa culture a compétence pour faire entendre et valoir, non seulement ses aspirations personnelles, mais aussi ce qu'il lui semble être bon pour l'intérêt collectif. C'est notamment par cette association que l'on pourra remédier à la montée de l'individualisme. Il semble en effet important de mettre l'intérêt collectif au centre du débat, avec les citoyens.

Le Conseil des Sages est actuellement dans une expérimentation de cette nouvelle forme de débat qui contribue à la formation de l'esprit public.

Le souci de la qualité de la vie, tant en matière environnementale qu'en terme de lien social est une des préoccupations qui a présidé à l'ensemble des débats et des propositions. La richesse des avis énoncés en est un des révélateurs, mais au-delà de la forme, sur le fond, les Sages souhaitent maintenant contribuer à faire émerger des actions nouvelles visant à promouvoir la transversalité et le décloisonnement des services, des institutions.

La dynamique engagée autour de la création d'un outil de lien au service du bénévolat s'avère un exemple probant de cette démarche. Après avoir réalisé un premier diagnostic, au travers de ses enquêtes, sur la nécessité de créer un outil de lien visant à favoriser l'engagement bénévole dans la ville, le Conseil des Sages, en rencontrant différents partenaires, a pris conscience que des services municipaux partageaient ce projet.

Une collaboration s'est initiée visant à définir un porteur du projet : la Direction de la Vie Associative au travers du Centre 1901. Les membres de la commission après avoir fait émerger la reconnaissance du besoin sur la ville, vont intégrer, à titre individuel, le groupe de travail qui se mettra en place. Il en est de même pour certains bénévoles de Besançon Informations qui ont apporté leur concours à la réalisation du diagnostic et souhaitent prendre une part dans la création de cet outil.

De même, les relations engagées avec les éducateurs de prévention autour du diagnostic réalisé par la commission Mémoire et transmission ont permis d'élaborer conjointement le projet «D'une rive à l'autre» autour de la collecte et de l'édition des mémoires des vieux travailleurs logeant dans les foyers SONACOTRA de la ville. Ce projet traduit la volonté de la Municipalité d'intégrer, dans le cadre d'une approche citoyenne, les vieux travailleurs à la vie de la cité.

Cette action, soutenue par le FASILD (Fonds d'Action Sociale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations) a contribué à la formalisation d'un partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et les foyers SONACOTRA de la ville autour :

* d'une assistance au diagnostic en matière de lien social

* d'un accompagnement méthodologique en matière d'élaboration d'une démarche de projet de vie visant à promouvoir la citoyenneté et à lutter contre le repli sur soi qui génère outre l'isolement, le repli communautaire.

Par son articulation avec des jeunes suivis par l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, ce projet pose la question de la position des jeunes générations de l'immigration, pour lesquels la transmission du parcours de la famille n'a pas été réalisée. La question de l'intégration des jeunes en rupture d'histoire et d'ancrage est ainsi posée. Une réflexion autour de la complémentarité des approches municipales et associatives en matière de prévention spécialisée est engagée dans le cadre du contrat local de sécurité.

En matière d'adaptation de l'établissement public, l'appropriation par les retraités de la démarche initiée autour du Conseil des Sages et des Rendez-Vous de l'Age, l'évaluation des attentes de retraités, le potentiel de forces vives que représentent les jeunes retraités qui ne se sentent pas encore concernés par la gérontologie, ont démontré la nécessité de désenclaver l'approche inter-générationnelle des services gérontologiques pour l'ancrer dans une approche plus transversale. Dans une logique d'adaptation des services, et conformément à la volonté politique, une nouvelle organisation de l'établissement public a permis d'affecter des moyens, à disposition du Conseil des Sages et de la démarche intergénérationnelle par la création d'une mission Inter-âges rattachée au Directeur Général du CCAS.

Ainsi, au-delà du visible, on mesure les effets de la démarche initiée autour du Conseil des Sages sur la construction de la politique publique.

La restitution du premier rapport du Conseil des Sages à l'assemblée municipale en est un élément fondateur qui vise à la reconnaissance de la place de cette instance consultative dans l'élaboration de la politique publique. Elle doit amener le Conseil Municipal à réfléchir à la place et au rôle des Sages dans l'élaboration du projet de ville.

«M. LE MAIRE : Je souhaite la bienvenue à nos amis les membres du Conseil des Sages et les prie de nous excuser pour le caractère assez inconfortable des sièges où ils sont assis, ce qui montre d'ailleurs à l'évidence que dans les années à venir -pas dans ce mandat, mais plus tard- nous aurons à réfléchir à une salle de conseil municipal un peu plus vaste, plus propice aux débats et avec les nouvelles découvertes de la technologie. Seuls les rapporteurs ont été installés ici à côté des conseillers municipaux. Je vous prie de m'excuser vraiment pour le caractère inconfortable de votre installation qui n'ôtera rien, certainement, dans quelques instants à la richesse du débat.

Avant de céder la parole aux rapporteurs, je voudrais féliciter le Conseil des Sages dans son ensemble, ainsi que Marie-Guite DUFAY et Lucille LAMY, pour le travail qu'elles ont réalisé ensemble. Je veux saluer également Alain ANANOS, Directeur du CCAS et Pascale VINCENT-GRUTHIER qui est l'âme, la cheville ouvrière de ce Conseil des Sages puisqu'elle coordonne et anime votre réflexion. Et puis surtout vous rendre hommage à vous toutes et à vous tous pour votre investissement. Je sais que vous avez beaucoup travaillé, passé beaucoup de temps, vous vous êtes beaucoup investis ; vos réflexions sont pertinentes et je crois que cela force l'admiration. On parle beaucoup de la démocratie participative, j'étais il y a 48 heures à l'Agglomération où nous avons entendu les réflexions du Conseil de Développement Participatif, c'était d'un haut niveau et encourageant pour la démocratie participative. Ce soir je sais, parce que j'ai pris connaissance de vos réflexions, que là aussi c'est très encourageant. Certains avaient peur que le Conseil des Sages soit quelque chose de politique ou un gadget ; non, ce n'est pas ça. Je crois qu'au contraire il y a là 55 conseillers sages si l'on peut les appeler ainsi, qui ont envie de mettre leur temps bien sûr, leur expérience, leur passion, pour faire avancer notre réflexion avec un éclairage qui n'est pas forcément exactement le nôtre et c'est cela qui est intéressant, c'est de pouvoir porter un regard différent sur l'action municipale.

Merci d'avoir participé à cette réflexion, c'est un outil précieux pour notre politique et je pense que dans les années à venir vous allez pouvoir continuer à travailler avec nous. Je vais laisser la parole à Lucille LAMY mais avant, conformément à l'article 19 du règlement intérieur, je vais suspendre symboliquement la séance afin que vous puissiez vous exprimer. Tout le monde reste là bien sûr et nous reprendrons la séance à la fin de votre intervention. Donc la séance est suspendue et je passe la parole à Lucille LAMY.

Mme Lucille LAMY : Merci Monsieur le Maire de permettre au Conseil des Sages d'exposer devant le Conseil Municipal les résultats du travail réalisé depuis un an et demi.

Chers Collègues, vous aviez approuvé, le 20 février 2003, le principe d'architecture de ce conseil puis le 20 mars, nommé les membres qui le composent et enfin, le 18 décembre, validé le règlement intérieur de son fonctionnement. Il semblait donc logique qu'aujourd'hui, à mi-mandat, le Conseil des Sages vous rende compte de son implication dans la vie de la cité. Après son installation le 8 avril 2003, il a fallu s'organiser en commissions autour des thèmes issus des premiers rendez-vous de l'âge, puis apprendre à se connaître, à travailler ensemble, à définir une méthode de travail pour aller du diagnostic à la définition de priorités et arriver aujourd'hui à la présentation des différents rapports. Ceux-ci vous montreront, s'il en est besoin, le sérieux, l'investissement, la volonté de s'engager de tous les membres de cette instance, animés par le souci d'impulser des réflexions et des projets au service de tous les habitants.

M. DEPARDIEU, Mme EGERMANN, M. DUQUET, M. VASSEUR ont successivement présenté les rapports des quatre commissions tels qu'ils figurent ci-avant dans le rapport transmis aux Conseillers Municipaux..

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

Mme Lucille LAMY : Ce que vous venez d'entendre vous prouve, s'il en est besoin, le sens de l'intérêt collectif qui anime l'ensemble des travaux de ce Conseil des Sages. Par son souci de développer des partenariats afin de répondre aux objectifs qu'il s'est fixés, par son engagement dans différentes actions menées par la Ville, participation à la réalisation du guide de l'accessibilité, à l'opération Alter-Egaux, au 60^{ème} anniversaire de la Libération de Besançon, à la réalisation du livre sur les mémoires horlogères, par sa participation à différents colloques sur les générations solidaires au quotidien, ou vieillir dans son quartier, le Conseil des Sages fait valoir une nouvelle forme de participation des habitants, ce qui a entraîné une nécessaire adaptation des services. A ce titre, je remercie vivement Mme DUFAY, Adjointe à l'Action Sociale et Vice-Présidente du CCAS et M. ANANOS, Directeur Général du CCAS, pour le soutien qu'ils ont apporté à cette démarche innovante par la création d'une mission inter-âges. Grâce à elle, à sa responsable, à ses techniciens que je remercie tout particulièrement pour leur accompagnement efficace mais respectueux des Sages et de leurs initiatives, l'inter-génération s'est désenclavée des services gérontologiques pour une approche plus transversale. De même, les prochains rendez-vous de l'âge qui auront lieu le 16 novembre autour du thème « Temps de la vie, temps de la ville, temps fraternel » sont l'illustration d'une réelle participation des habitants puisque les membres du Conseil des Sages se sont investis dans la préparation au même titre que les élus, les techniciens et les partenaires et que la richesse de leurs apports a permis d'élaborer un programme qui devrait être apprécié. La journée sera introduite par Xavier EMMANUELLI et organisée en atelier autour des thèmes des commissions que vous venez d'entendre, avec présentation d'expériences diverses par leurs acteurs et sur des stands. Nous aurons la chance d'entendre Albeiro VARGAS, fondateur de « Albero Vargas et les anges gardiens » qui donne une place particulière aux retraités dans la société colombienne et sa présence donne encore plus de sens à ces rendez-vous qui auront lieu pendant la semaine de la solidarité internationale. D'ailleurs les participants pourront honorer cette fondation par un geste de partage s'ils le désirent. Nous n'avons pas encore les plaquettes mais vous avez maintenant sur l'écran la présentation de la maquette de la plaquette d'invitation à ces rendez-vous de l'âge. Il me reste à souhaiter que tout ce

que vous avez entendu ce soir vous donne envie d'encourager des habitants soucieux du bien commun en participant à ces 3^{ème} rendez-vous de l'âge, le 16 novembre prochain. Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Lucille. Je voudrais vraiment vous remercier pour votre travail car on sent qu'il y a là une vraie implication du Conseil des Sages. Comme je le disais au Conseil de Développement Participatif, je pense qu'il y a là beaucoup de sagesse, beaucoup de clairvoyance et aussi beaucoup d'audace, il faut le dire, dans un certain nombre de vos propositions qui sont toutes frappées du sceau du bon sens et de la proximité et qui sont tout sauf démagogiques. Je crois que ces propositions, je l'ai dit, seront utiles pour, commission par commission, éclairer nos propositions municipales. Vous savez, on parle beaucoup de citoyenneté, prise de parole, démocratie participative, ce n'est pas facile à mettre en place mais là je crois qu'effectivement c'est quelque chose de concret et je le répète, c'est un regard différent qui est porté, au travers de ces différentes commissions, sur la vie dans la ville, la vie dans la cité et l'action municipale.

Je voudrais ouvrir la discussion maintenant au niveau du Conseil Municipal, en insistant surtout sur l'esprit de la démarche. Je crois que ce soir nous n'allons pas rentrer dans le détail des propositions parce que la soirée n'y suffirait pas et ce n'est pas le but de cette réunion du Conseil Municipal. On ne va donc pas discuter des problèmes de circulation, de stationnement ou autres qui ont été évoqués mais ces propositions vont être reprises et étudiées dans les commissions compétentes et viendront ensuite au conseil municipal, portées par les adjoints ou les conseillers délégués.

Quant au Conseil des Sages et à son organisation pour les rendez-vous de l'âge, je crois que c'est une manifestation qui a vraiment un grand succès. Je suis heureux que M. EMMANUELLI vienne, je l'avais rencontré à Rome avec Jean-Claude CHEVAILLER. Il connaît bien Besançon, nous avons longuement discuté et il m'avait dit : invite-moi et je viendrai à Besançon, ce que nous avons fait. Il va donc venir, c'est bien et cela montre d'ailleurs le caractère absolument pas sectaire de nos intervenants mais Xavier EMMANUELLI est quelqu'un d'absolument remarquable. Quant à M. VARGAS, je connais son activité mais je ne le connais pas personnellement. Mais je pense que là aussi ça sera intéressant pour ce rendez-vous de l'âge qui aura donc lieu le 16 novembre. Je remercie le Conseil des Sages qui s'y implique car il est essentiel pour nous que ces rendez-vous de l'âge ne soient pas quelque chose plaqués artificiellement mais qu'ils soient au contraire en prise avec la réalité. Donc sincèrement merci et continuez, surtout continuez.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, juste un mot au nom des Conseillers Municipaux d'opposition, pour remercier de son travail le Conseil des Sages et ses représentants que nous avons entendus. Sagesse et je dirais même sagacité sont bien le fruit de leur travail et il y a là de quoi nourrir la réflexion d'abord et l'action des élus que nous sommes. Et nous souhaitons tous que cette réflexion se perpétue et qu'elle alimente le lien inter-générationnel et le lien avec les décideurs, en particulier les élus que nous sommes.

M. LE MAIRE : Merci Jean. Vous voyez, je finis par être d'accord avec Jean ROSSELOT. C'est fantastique mais je partage tout à fait ce qu'il vient de dire.

Mme Françoise PRESSE : Je voulais remercier le Conseil des Sages pour ses travaux et je ne peux que répondre favorablement à la 1^{ère} Commission qui souhaite rencontrer le Conseil Bisontin des Jeunes pour un partage des travaux. Ce dossier est porté par moi-même et Abdel GHEZALI ici présent et donc je pense qu'on pourrait vous inviter à une séance de travaux, une plénière du CBJ, partager ce que font les jeunes et ce que vous faites. Vous verrez qu'il y a pas mal de choses à partager et des productions qui pourraient être également échangées et qui pourraient bénéficier aux uns et aux autres.

M. Bernard LAMBERT : Monsieur le Maire, c'est effectivement une leçon à l'engagement qu'on vient de prendre avec l'explicitation des quatre rapports qui ont été présentés tout de suite. On prend également une leçon de partage et c'est ce qui me paraît moi important dans les 4 thèmes proposés et avancés. Pour autant, comment d'une manière concrète le fruit de la réflexion du travail du Conseil des Sages va-t-il passer auprès des commissions, comment voyez-vous, Monsieur le Maire, la prise en compte de ces réflexions qui me paraissent à la fois pertinentes et justes ?

M. LE MAIRE : Vous n'avez certainement pas été attentif à mes propos donc je vais répéter ce que j'ai dit, ces réflexions vont alimenter les réflexions des différentes commissions où elles seront portées par les adjoints dont c'est la responsabilité. Un premier exemple : Françoise PRESSE vient de vous dire qu'effectivement elle allait organiser quelque chose qui était souhaité. Je crois qu'on va reprendre commission par commission vos propositions : vie associative, voirie... et on discutera, d'autant plus et je ne rentre pas dans le détail par rapport à ce que vous avez dit, qu'il y a beaucoup de préoccupations que nous partageons déjà. On s'appuiera donc sur vos réflexions, ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que nous serons d'accord sur tout, je crois que c'est bien évident. Vous savez, si l'on veut qu'il y ait un vrai travail, il y a deux solutions : ou le Conseil des Sages, comme le Conseil Bisontin des Jeunes, comme le Conseil de Développement Participatif sont des gadgets et à ce moment-là ça peut aller une année ou deux années, et s'il n'y a pas de suite, ça s'arrête. Si par contre on veut et c'est mon souhait partagé par tous ici j'espère, qu'il y ait une vraie réflexion et que l'engagement continue, il faut que derrière il y ait des choses concrètes qui soient mises en place, c'est comme ça que nous allons faire à l'Agglomération et à la Ville, comme nous le faisons déjà entre autres avec le Conseil Bisontin des Jeunes qu'animent Françoise et Abdel.

M. Jean-Claude ROY : Je voulais dire que cette commission n° 2 a pris avec courage un sujet ô combien d'actualité et difficile, se déplacer et stationner avec civisme. Là on est sur deux domaines de compétences puisque à la fois la commune gère le stationnement, la circulation sur sa commune, la sécurité routière, vous avez parlé du transit poids lourds donc ce sont des domaines que l'on pourra travailler avec vous sur Besançon, mais sur le domaine plus large de l'organisation, parc relais, stationnement lié aux déplacements domicile-travail, transports publics, c'est aux élus communautaires que le dossier sera transmis aussi, et dans le cadre de l'élaboration du PDU unique de la communauté, vous pourrez être associés à la concertation.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Claude. Je ne vois plus d'intervenant inscrit, donc je vous remercie. Vous pouvez rester le temps que vous souhaitez, vous êtes les bienvenus.

Comme le veut l'article 19, la séance est donc reprise et je passe au point suivant de l'ordre du jour».

Après une interruption de séance ayant permis la présentation par des membres du Conseil des Sages de leurs travaux, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de cette communication.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.